



## e-services

# Marche à suivre pour annoncer ou modifier la masse salariale en ligne

Par le biais de nos services en ligne, vous avez la possibilité d'annoncer votre masse salariale **pour l'année à venir** et/ou modifier votre masse salariale **de l'année en cours**. Grâce à ces démarches réalisables directement dans nos e-services, il n'est pas nécessaire de nous retourner la version papier.

### ETAPE 1

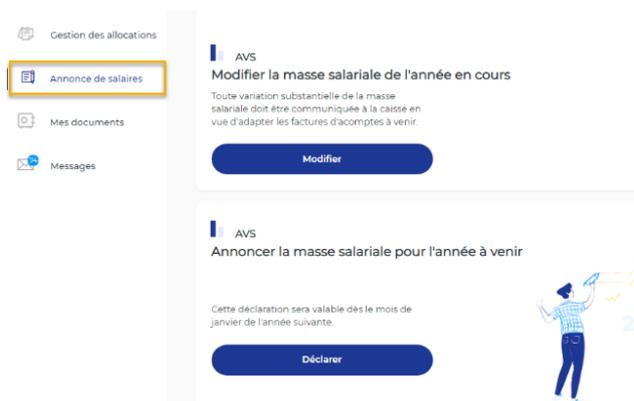
Rendez-vous sur [www.cifa.ch](http://www.cifa.ch) et cliquez sur la case intitulée « **E-SERVICES Employeurs** », située en haut à droite.

Après avoir introduit vos identifiants, accédez aux services en ligne par la tuile « **Assurances sociales en ligne** ».



### ETAPE 2

Une fois connecté, sous la rubrique « Annonce de salaires » dans le menu à gauche, vous pouvez soit **modifier votre masse salariale de l'année en cours**, soit **annoncer votre masse salariale pour l'année à venir**.

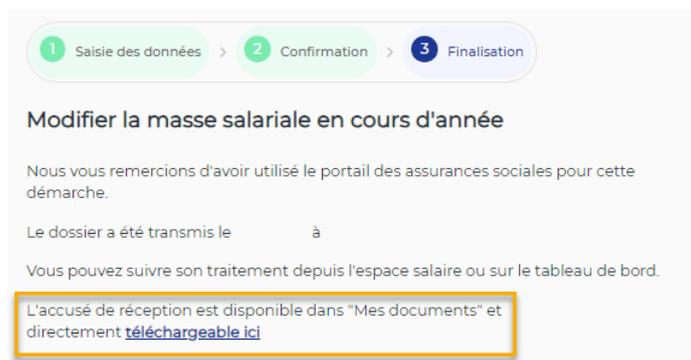


### Modifier la masse salariale de l'année en cours

- Sous le bloc correspondant, cliquez sur > **Modifier** puis complétez les différents champs du formulaire avec votre nouvelle masse salariale annuelle. Celle-ci est valable dès le mois choisi préalablement.
- Cliquez ensuite sur > **étape suivante** pour accéder à la confirmation puis sur > **Valider**.

Détails	Masse en cours annuelle (CHF)	Nouvelle masse annuelle (CHF)
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	710'000.00 CHF	<input type="text"/> CHF
Cotisations assurance chômage	710'000.00 CHF	<input type="text"/> CHF
Cotisations AF CIFA	710'000.00 CHF	<input type="text"/> CHF

- A l'étape 3 **Finalisation**, l'accusé de réception peut être directement téléchargé. Il peut également être retrouvé en cliquant sur le menu de gauche, sous « **Mes documents** ».

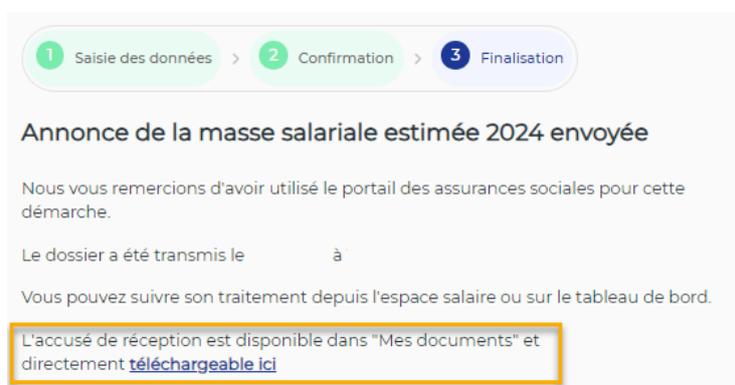


### Annoncer la masse salariale pour l'année à venir

- Sous le bloc correspondant, cliquez sur > **Déclarer** puis complétez les différents champs du formulaire avec votre nouvelle masse salariale annuelle. Celle-ci est valable dès le mois de janvier de l'année suivante.
- Cliquez ensuite sur > **étape suivante** pour accéder à la confirmation puis sur > **Valider**.

Détails	Masse en cours annuelle (CHF)	Nouvelle masse annuelle (CHF)
Cotisations paritaires AVS/AI/APC ⓘ	710'000.00 CHF	<input type="text"/> CHF
Cotisations assurance chômage ⓘ	710'000.00 CHF	<input type="text"/> CHF
Cotisations AF CIFA ⓘ	710'000.00 CHF	<input type="text"/> CHF

- A l'étape 3 **Finalisation**, l'accusé de réception peut être directement téléchargé. Il peut également être retrouvé en cliquant sur le menu de gauche, sous « **Mes documents** ».



**Activez les notifications** pour être informé dès l'arrivée d'un message dans l'espace sécurisé !

Pour ce faire, cliquez sur l'icône  située en haut à droite et activez la pastille bleue.